



Assemblée générale

Distr. générale
2 février 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission	6
C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	7
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	8
II. Ressources financières	25
A. Vue d'ensemble	25
B. Gains d'efficacité	26
C. Taux de vacance de postes	26
D. Formation	27
III. Analyse des variations	28
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	32
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne	33



Annexes

I. Définitions	47
II. Organigrammes	49
Carte	51

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (exercice 2011/12), dont le montant s'élève à 44 914 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 8 observateurs militaires, 8 membres de la Police des Nations Unies, 162 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 222 agents recrutés sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante organique et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2009/10)	Montant alloué (2002/03)	Dépenses prévues (2003/04)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	760,4	804,7	731,3	(73,4)	(9,1)
Personnel civil	36 792,3	35 650,7	35 189,0	(461,7)	(1,3)
Dépenses opérationnelles	9 107,7	11 419,0	8 994,5	(2 424,5)	(21,2)
Montant brut	46 660,4	47 874,4	44 914,8	(2 959,6)	(6,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	5 046,7	4 558,1	4 381,3	(176,8)	(3,9)
Montant net	41 613,7	43 316,3	40 533,5	(2 782,8)	(6,4)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	46 660,4	47 874,4	44 914,8	(2 959,6)	(6,2)

Ressources humaines^a

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Postes de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Direction exécutive et administration							
Effectif approuvé 2010/11	–	–	20	11	–	5	36
Effectif proposé 2011/12	–	–	20	11	–	4	35
Composantes							
Composante organique							
Effectif approuvé 2010/11	8	8	56	58	–	13	143
Effectif proposé 2011/12	8	8	54	61	–	14	145
Appui							
Effectif approuvé 2010/11	–	–	90	171	1	10	272
Effectif proposé 2011/12	–	–	88	149	1	10	248
Total							
Effectif approuvé 2010/11	8	8	166	240	1	28	451
Effectif proposé 2011/12	8	8	162	221	1	28	428
Variation nette	–	–	(4)	(19)	–	–	(23)

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante organique et composante appui), sur la base du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2010/11, y compris les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le siège de la Mission, situé à Pristina, est appuyé par des bureaux régionaux à Mitrovica et Peć. Le bureau de Skopje assure la liaison avec les autorités locales et régionales afin de faciliter le transit et la livraison des biens et services destinés à la Mission. Le bureau de Belgrade joue un important rôle politique et diplomatique et assure la liaison avec les hauts dirigeants politiques serbes.

6. La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui exerce les pouvoirs exécutifs civils qui lui ont été confiés en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et veille à ce que la présence civile internationale, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), suive une approche coordonnée qui continue d'assurer à la MINUK un rôle de pilier dans la mise en place des institutions. Il assure également la coordination avec le chef de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui assume l'entière responsabilité opérationnelle du domaine de l'état de droit. EULEX a été déployée en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et opère sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies.

7. Les hypothèses budgétaires sur lesquelles le présent rapport est fondé tiennent pleinement compte de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK.

B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission

8. En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la facilitation du processus de consolidation de la paix ainsi que de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région demeure l'objectif stratégique de la Mission. À cette fin, la Mission continuera à suivre et faciliter le règlement des questions liées à la réconciliation des communautés au Kosovo et à en rendre compte; à faciliter la participation du Kosovo aux initiatives régionales et internationales, en particulier celles qui visent à améliorer l'économie; à promouvoir le dialogue entre Belgrade et Pristina au sujet de questions d'intérêt pratique, notamment en ce qui concerne les retours, les personnes disparues et le patrimoine culturel; et à aider EULEX à participer au dialogue dans le domaine de l'état de droit.

9. La Mission poursuivra ses activités dans les zones où les autres acteurs internationaux ne peuvent pas intervenir, notamment dans le nord du Kosovo, où elle continue d'avoir un rôle administratif, et à Peć. Elle s'attachera à résoudre les questions pratiques et politiques dans le nord, à faciliter et encourager la coopération et à promouvoir la stabilité.

10. Compte tenu du changement de la situation sur le terrain intervenu après la déclaration d'indépendance du Kosovo, en février 2008, et le déploiement d'EULEX en décembre 2008, la Mission a adapté les cadres de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2011/12, afin qu'ils reflètent l'évolution de son rôle et qu'ils mesurent avec exactitude et précision le progrès accompli pour remplir les objectifs susmentionnés, dans les circonstances que connaît actuellement le Kosovo.

11. Suite à un échange de lettres avec le Haut-Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le Secrétaire général des Nations Unies a fait savoir à l'Union européenne que l'Organisation des Nations Unies était prête à l'aider à faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina préconisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/298. La MINUK est prête à soutenir ce processus en partageant sa mémoire institutionnelle et son savoir-faire à propos des questions qui pourraient être soulevées, et à coopérer davantage avec les facilitateurs de l'Union européenne, une fois le dialogue engagé. La phase préparatoire actuelle du processus ne permet pas de prévoir les incidences de ce dialogue sur les activités de la MINUK au cours de l'exercice budgétaire 2011/12, et les cadres de budgétisation axée sur les résultats figurant dans le présent rapport ne les reflètent donc pas directement.

12. La principale activité d'appui de la Mission durant l'exercice budgétaire 2011/12 consistera à mettre en place son plan de soutien logistique, qui prévoit de sous-traiter les fonctions d'appui logistique, de supprimer les structures d'appui logistique existant hors du siège de la Mission à Pristina et d'y transférer toutes les fonctions d'appui. Outre la réalisation d'économies au niveau de la gestion des installations et des services de sécurité, cette activité devrait aboutir à la suppression de 22 des postes d'appui de la Mission.

13. À l'exclusion de quelques réaménagements, la structure de la Mission restera la même dans l'ensemble. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général absorbera le Bureau du Chef de cabinet afin d'assurer plus de souplesse dans la direction exécutive et l'administration. S'agissant de la composante appui, les sections du génie, des fournitures et des transports seront réunies dans une nouvelle section logistique, par suite de la sous-traitance de certaines fonctions relevant du

plan de soutien logistique de la Mission et du fait des gains d'efficacité escomptés du regroupement des trois sections. Le génie, les fournitures et les transports deviendront des unités de la section logistique. Enfin, pour gagner encore en efficacité, l'unité de contrôle des mouvements sera intégrée au Groupe des voyages et des visas, en conséquence de la réduction considérable des actifs qui a suivi la liquidation du matériel excédentaire lors de la restructuration de la Mission et de la réduction de ses effectifs, durant l'exercice 2008/09.

14. Le projet de budget inclut également une action en faveur de l'écotechnologie et de la réduction des émissions de dioxyde de carbone produites par la Mission, qui permettra de réduire la consommation d'électricité de 30 % à partir de 2012/13 et, au-delà, par l'installation de dispositifs de chauffage héliothermiques.

15. Les ressources nécessaires figurant dans la présente proposition de budget sont inférieures de 3 millions de dollars au budget approuvé pour l'exercice 2010/11. Cette diminution des ressources s'explique principalement par l'application du taux de change opérationnel de l'ONU au 1^{er} décembre 2010, qui s'établit à 0,764 euro pour 1 dollar des États-Unis alors qu'il s'établissait à 0,700 euro dans le cadre du budget 2010/11, ce qui représente une appréciation du dollar des États-Unis de 9,1 % et occasionne une diminution des dépenses en euros comparativement au budget 2010/11. En outre, les coûts opérationnels ont baissé du fait du non-remplacement des véhicules dans le présent projet de budget, alors qu'il avait été prévu d'en remplacer 36 dans le budget 2010/11. Cette baisse est toutefois partiellement compensée par la construction d'une nouvelle entrée au siège de la Mission prévue dans la phase finale du plan de soutien logistique. Cette nouvelle entrée est nécessaire pour répondre à la centralisation des fonctions logistiques dans le périmètre du siège de la Mission ainsi qu'à l'accroissement de la circulation qu'entraînent ces fonctions et l'accès fréquent de véhicules lourds au siège de la Mission.

C. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

16. La MINUK aura une action de coordination et coopérera étroitement avec l'équipe des Nations Unies au Kosovo dans le cadre de la préparation des missions intégrées, afin d'optimiser les retombées des activités de l'ONU au Kosovo. La MINUK et l'équipe des Nations Unies au Kosovo continueront d'appliquer le cadre stratégique pour le Kosovo qui vise à promouvoir le principe d'inclusion au sein des municipalités multiethniques; à garantir aux rapatriés l'accès aux structures et mécanismes mis en place afin de leur assurer un retour et une réintégration durables; à contrôler le respect des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes par les autorités kosovares et à appuyer l'engagement du pays envers les organes conventionnels; et à harmoniser les activités de l'ONU dans la région de Mitrovica.

17. La MINUK continuera de travailler avec EULEX sur le plan technique dans le domaine de l'état de droit et avec la mission de l'OSCE au Kosovo en ce qui concerne la mise en place des institutions, et maintiendra une coopération et des liens étroits avec la Force de paix au Kosovo (KFOR) s'agissant de la sécurité et de la stabilité dans la région.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

18. Pour faciliter la présentation des changements proposés à la rubrique des ressources humaines, six catégories d'action possible ont été répertoriées en ce qui concerne les effectifs. On trouvera une définition des termes relatifs à chaque catégorie à l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

19. L'administration et la direction de la Mission dans son ensemble sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-3	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Effectif approuvé 2010/11	1	1	8	7	3	20	11	5	36
Effectif proposé 2011/12	1	2	7	7	3	20	11	4	35
Variation nette	–	1	(1)	–	–	–	–	(1)	(1)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette (réaffectation de 1 poste D-1 du Bureau de liaison militaire et de 1 poste P-5 au Bureau de liaison militaire)

Volontaires des Nations Unies : baisse nette de 1 poste (1 volontaire des Nations Unies réaffecté au Bureau des affaires politiques)

20. À la suite de la restructuration de la MINUK, les fonctions du représentant spécial adjoint du Secrétaire général et du chef de cabinet ont été regroupées dans le poste de chef de cabinet D-2. À l'époque de la restructuration, on pensait que la configuration de la Mission serait modifiée et ses fonctions considérablement réduites. Il est toutefois apparu, après quelque temps, que la Mission, même dotée d'un moindre rôle dans les domaines de l'état de droit et de l'administration civile, remplit toujours une fonction politique essentielle. L'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice et la résolution 64/298 de l'Assemblée générale invitant Belgrade et Pristina au dialogue, entre autres, ont accentué la complexité des relations avec les autorités locales. Les questions politiques requérant l'avis de hauts responsables se sont multipliées et devraient s'accroître du fait de la nécessité d'un engagement au plus haut niveau. En conséquence, il est apparu que les deux fonctions devaient être séparées pour permettre au Représentant spécial du Secrétaire général de bénéficier d'un appui politique total.

21. La réaffectation de trois postes facilitera la division des responsabilités susmentionnée sans obliger à en créer de nouveaux. Il est proposé de réaffecter le poste D-2 de chef de cabinet dans le même Bureau au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, auquel n'incomberont plus que des responsabilités politiques.

22. Il est par ailleurs proposé que le poste D-1 de chef de la liaison militaire soit détaché du Bureau de liaison militaire pour être réaffecté au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, comme le poste de chef de cabinet. Ce dernier sera le principal coordonnateur de la Mission et assistera le Représentant spécial du Secrétaire général dans les tâches d'administration quotidienne, assurera la liaison avec l'équipe des Nations Unies pour le Kosovo pour permettre l'application du cadre stratégique pour le Kosovo, fera en sorte que les bureaux et programmes de la MINUK respectent pleinement les cadres de budgétisation axée sur les résultats et coordonnera les produits de la composante appui afin d'apporter un soutien effectif à la composante organique.

23. Le poste P-5 de chef de cabinet adjoint n'aura plus d'utilité lorsque les fonctions de représentant spécial adjoint du Secrétaire général et de chef de cabinet seront dissociées. En conséquence, il est proposé de le réaffecter au Bureau de liaison militaire sous l'appellation de chef de la liaison militaire.

24. En outre, il est proposé qu'un Volontaire des Nations Unies soit transféré du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Bureau des affaires politiques. La Mission a vu son rôle administratif se transformer en rôle politique. Comme suite à l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice à propos de la déclaration d'indépendance, l'évolution politique s'est accélérée, justifiant de plus en plus la présence, au sein du Bureau des affaires politiques, d'un administrateur politique à même d'en rendre compte alors que, parallèlement, les changements intervenus en matière de fonctions administratives rendent moins indispensable la présence d'un Volontaire des Nations Unies au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

25. Un autre réaménagement au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général consisterait à le fusionner avec le Bureau du chef de cabinet pour rendre l'organisation de la direction exécutive et de l'administration plus souple et permettre, de ce fait, de transférer les postes en fonction des besoins et de l'évolution de la situation politique.

Composante 1 : composante organique

26. Comme précisé dans le tableau ci-après, durant l'exercice la Mission s'emploiera à promouvoir la réconciliation entre toutes les communautés du Kosovo ainsi que la coopération et le dialogue avec Belgrade, les voisins de la région et les organisations internationales.

27. Comme il est prévu dans le cadre de la réalisation escomptée 1.1, la MINUK observera les faits intervenus sur les plans politique et communautaire et en matière de sécurité qui influent sur les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et dans la sous-région. Elle s'emploiera également, dans le cadre de la préparation des missions intégrées, à resserrer sa coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Kosovo en vue de promouvoir l'intégration dans les municipalités multiethniques; de favoriser le retour des réfugiés et des personnes déplacées; d'aider le Kosovo à coopérer avec les organismes créés en vertu

d'instruments relatifs aux droits de l'homme et à renforcer le respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes; et de faciliter l'instauration d'un environnement favorisant le dialogue et la coopération entre les institutions et la société civile dans l'ensemble du Kosovo.

28. Comme prévu également au titre de la réalisation escomptée 1.2, la MINUK facilitera les arrangements concernant la participation du Kosovo à des accords internationaux et favorisera le dialogue entre Pristina et Belgrade au sujet de questions concrètes.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés au Kosovo

1.1.1 Augmentation du nombre de municipalités multiethniques qui appliquent un plan d'action local élaboré de manière participative, non exclusive et non sexiste (2010/11 : 0; 2011/12 : 3)

1.1.2 Augmentation du nombre annuel de retours durables dans les municipalités multiethniques (2009/10 : 1 786; 2010/11 : 1 960; 2011/12 : 2 155)

1.1.3 Augmentation du nombre de réunions et d'activités conjointes entre les institutions et les organisations de la société civile au nord et au sud de l'Ibar, notamment sur les questions relatives aux retours et d'ordre technique (2010/11 : 30; 2011/12 : 40)

Produits

- Création d'un groupe de travail et tenue de réunions trimestrielles pour favoriser les échanges d'informations sur les municipalités multiethniques entre les organismes internationaux concernés, avec le concours des institutions et communautés locales, et l'élaboration de stratégies visant à renforcer l'intégration dans ces municipalités
- Présentation à la communauté internationale de rapports quotidiens et hebdomadaires portant sur toutes les municipalités, les questions liées aux communautés, notamment les retours, les mesures prises par les autorités kosovares pour renforcer la participation et la représentation des minorités dans les structures administratives locales, et le droit des communautés du Kosovo à l'expression sociale, culturelle et religieuse
- Création d'un groupe de travail et tenue de réunions trimestrielles afin de favoriser l'échange et la communication d'informations sur les retours entre les organismes internationaux concernés, avec le concours des institutions et communautés locales, et de répondre aux besoins des rapatriés
- Organisation de réunions spéciales et communication avec les autorités de Pristina et des trois municipalités du nord au sujet de la fourniture d'un appui budgétaire, de la prestation des services publics et de l'accès des minorités ethniques à ces services
- Création d'un groupe de travail et tenue de réunions trimestrielles pour favoriser les échanges d'informations et la concertation entre les acteurs concernés et faciliter les activités de sensibilisation et la communication d'informations sur les questions relatives aux droits de l'homme, notamment les inégalités entre hommes et femmes
- Traitement de 200 des 400 cas non traités de violation présumée des droits de l'homme signalés au Groupe consultatif sur les droits de l'homme et transmis au Bureau des affaires juridiques
- Tenue de réunions hebdomadaires avec les trois municipalités du nord afin de faciliter les activités d'EULEX dans le nord du Kosovo et d'examiner des questions concrètes concernant la police, la douane, la justice, les frontières, le patrimoine serbe, les transports et l'infrastructure

- Contacts et échanges d'informations quotidiens sur les questions de sécurité avec les services compétents de la KFOR et de l'EULEX afin de coordonner les activités, notamment dans le nord du Kosovo
- Établissement de rapports quotidiens, hebdomadaires et spéciaux sur les faits nouveaux concernant la vie politique, la sécurité et les communautés dans les trois municipalités du nord du Kosovo
- Établissement de rapports quotidiens, mensuels et spéciaux sur les problèmes de sécurité des communautés, qui contiennent des informations obtenues à la faveur des contacts quotidiens avec la KFOR, la police d'EULEX et d'autres acteurs
- Présentation à la communauté internationale de rapports quotidiens et hebdomadaires sur l'évolution de la situation politique au Kosovo
- Présentation de plus de 1 000 exposés sur l'évolution de la situation au Kosovo aux États Membres, à la KFOR, à EULEX et aux organisations internationales, dont des séances d'information quotidiennes organisées dans les trois municipalités du nord et régulièrement ailleurs en vue de tenir les parties prenantes informées et de coordonner l'action visant à promouvoir la réconciliation et l'intégration de toutes les communautés au Kosovo
- Produits médiatiques visant à informer et à faire connaître et comprendre les faits nouveaux et les problèmes, notamment le droit de circuler librement, le droit au retour et la protection des minorités et des droits de l'homme, soit : 10 communiqués de presse; 12 messages d'intérêt public diffusés sur le Web et à la radio; le réseau radiophonique en modulation de fréquence de la MINUK (Ophelia FM) qui diffuse 24 heures par jour, 7 jours sur 7, en s'adressant aux minorités; et rapports de suivi quotidien des médias (2 éditions par jour, presse locale et internationale, télévision, radio, Internet) diffusés par courriel (plus 1 500 abonnés), bulletins diffusés sur le site Web et Facebook et contacts quotidiens avec les médias

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.2 Amélioration de la coopération et du dialogue entre le Kosovo et Belgrade, les voisins de la région et les organisations internationales

1.2.1 Réunions tenues avec Belgrade et Pristina sur les questions d'intérêt commun, comme les personnes portées disparues, le patrimoine culturel et les retours (2009/10 : 20 réunions; 2010/11 : 25 réunions; 2011/12 : 25 réunions)

1.2.2 Poursuite de la participation des autorités de Pristina aux initiatives et accords régionaux auxquels Belgrade est également associée, moyennant des contacts réguliers et la participation à des réunions facilités par la MINUK (2009/10 : 54 réunions; 2010/11 : 45 réunions; 2011/12 : 45 réunions)

1.2.3 Augmentation du nombre de documents établis par le Kosovo sur l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme (2009/10 : 2; 2010/11 : 2; 2011/12 : 3)

Produits

- 18 réunions entre les hauts responsables de la MINUK et des autorités de Belgrade et de Pristina pour examiner des questions politiques d'intérêt commun
- Facilitation de la participation du Kosovo à 45 conférences et initiatives bilatérales et multilatérales au moyen de contacts avec les institutions locales, et les parties prenantes et les organisations internationales, avant les manifestations et grâce à une association directe aux manifestations internationales, notamment celles organisées dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, du Processus de coopération

d'Europe du Sud-Est, du Conseil de coopération régionale, de la Communauté de l'énergie (processus d'Athènes), de l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est, de l'Espace aérien européen commun et de la Charte européenne des petites entreprises

- Conseils et appui fournis aux institutions kosovares par le biais de réunions et d'échanges d'informations pour l'établissement de documents destinés aux organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et des mécanismes de suivi, tels que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits de l'enfant et le Mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains
- Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes portées disparues, moyennant la participation à au moins 4 réunions du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues et des contacts hebdomadaires avec la Commission des personnes disparues du Kosovo, la Commission des personnes disparues du Gouvernement serbe et le Comité international de la Croix-Rouge
- Contacts bimensuels, facilitation et médiation avec les parties prenantes internationales et locales sur la protection des sites du patrimoine culturel et religieux au Kosovo
- 200 réunions entre les hauts responsables de la Mission et les États Membres, les organisations régionales et les organismes des Nations Unies sur les questions touchant la relation entre Pristina, Belgrade, les voisins de la région et les organisations internationales
- Traitement et établissement de la documentation et des instruments juridiques pertinents concernant 1 000 demandes d'entraide judiciaire présentées conformément à la législation internationale et locale et aux accords bilatéraux conclus avec d'autres États par les institutions kosovares, des États membres qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et EULEX durant l'exercice
- Traitement d'environ 900 demandes émanant des résidents du Kosovo, des pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et des bureaux de liaison, relatives à l'authentification et à l'homologation par la MINUK, entre autres, de documents d'état civil, de titres de pension et de documents académiques, qui doivent être utilisés dans les pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo
- Traitement et établissement de la documentation, conformément à la législation applicable, concernant environ 10 demandes de diffusions d'avis de recherche internationaux ou notices rouges d'INTERPOL
- Traitement et renvoi de quelque 1 500 dossiers ouverts par INTERPOL (crime international et vols de véhicules) devant les autorités compétentes du Kosovo aux fins d'enquête
- Élaboration et conclusion de 5 accords entre la MINUK et les contingents de la KFOR concernant le transfert des locaux et des camps de la KFOR qui sont des biens collectifs ou publics
- Négociation et règlement de quelque 150 réclamations et affaires en suspens relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo, qui sont transmises par la Chambre spéciale et les tribunaux municipaux durant l'exercice

Facteurs externes :

Le calme continue de régner dans la région. EULEX, l'OSCE et la KFOR continuent à prêter leur appui.

Tableau 2
Ressources humaines : composante organique

Catégorie										Total
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2010/11										8
Effectif proposé 2011/12										8
Variation nette										-
II. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2010/11										8
Effectif proposé 2011/12										8
Variation nette										-
III. Personnel civil										
	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel				
Bureau des affaires politiques										
Postes approuvés 2010/11	-	1	1	1	-	3	7	1	1	11
Postes proposés 2011/12	-	1	2	1	-	4	6	2	2	12
Variation nette	-	-	1	-	-	1	(1)	1	1	1
Bureau des affaires juridiques										
Postes approuvés 2010/11	-	1	4	6	1	12	2	-	-	14
Postes proposés 2011/12	-	1	4	6	1	12	2	-	-	14
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations										
Postes approuvés 2010/11	-	1	6	3	-	10	7	4	4	21
Postes proposés 2011/12	-	1	5	3	-	9	8	4	4	21
Variation nette	-	-	(1)	-	-	(1)	1	-	-	-
Bureau de liaison pour l'état de droit										
Postes approuvés 2010/11	-	-	2	4	1	7	5	2	2	14
Postes proposés 2011/12	-	-	2	2	1	5	8	2	2	15
Variation nette	-	-	-	(2)	-	(2)	3	-	-	1
Bureau de Mitrovica										
Postes approuvés 2010/11	-	1	6	5	1	13	19	5	5	37
Postes proposés 2011/12	-	1	6	5	1	13	19	5	5	37
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Bureau des Nations Unies à Belgrade										
Postes approuvés 2010/11	–	1	2	1	2	6	4	–	–	10
Postes proposés 2011/12	–	1	2	1	2	6	4	–	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des Nations Unies à Skopje										
Postes approuvés 2010/11	–	–	–	1	1	2	2	–	–	4
Postes proposés 2011/12	–	–	–	1	1	2	2	–	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du porte-parole et de l'information										
Postes approuvés 2010/11	–	–	1	1	–	2	9	1	–	12
Postes proposés 2011/12	–	–	2	–	–	2	9	1	–	12
Variation nette	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison militaire										
Postes approuvés 2010/11	–	1	–	–	–	1	3	–	–	4
Postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	1	3	–	–	4
Variation nette	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil										
Postes approuvés 2010/11	–	6	22	22	6	56	58	13	–	127
Postes proposés 2011/12	–	5	24	19	6	54	61	14	–	129
Variation nette	–	(1)	2	(3)	–	(2)	3	1	–	2
Total (I à III)										
Effectif approuvé 2010/11										143
Effectif proposé 2011/12										145
Variation nette										2

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (réaffectation de 1 poste D-1 au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, suppression de 1 poste P-3 et conversion de 2 postes (1 P-3 et 1 P-2) en postes d'administrateur recruté sur le plan national, création de 1 poste P-5 et réaffectation de 1 poste P-5 du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (conversion de 2 postes (1 P-3 et 1 P-2) en postes d'administrateur recruté sur le plan national et création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Bureau des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-4 du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau de liaison pour l'état de droit)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général)

29. Il est proposé de réaffecter un poste P-4 (spécialiste des droits de l'homme) du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations au Bureau des affaires politiques et d'en changer le titre fonctionnel en spécialiste des questions politiques. La Mission est en train d'abandonner peu à peu son rôle exécutif pour jouer un rôle plus politique et elle doit, à ce titre, collaborer avec les parties et rendre compte des questions touchant à la gouvernance et à la stabilisation de la situation politique; le Bureau des affaires politiques doit donc être doté de ressources supplémentaires. La réaffectation de poste proposée permettra de renforcer les capacités du Bureau des affaires politiques en matière d'analyse et de prévisions politiques, d'améliorer la communication d'informations et la coordination de l'élaboration des rapports trimestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité ainsi que le respect des délais, l'exactitude et l'exhaustivité de tous les produits du Bureau. Elle renforcera également les capacités de gestion et de supervision du Bureau.

30. Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau de liaison pour l'état de droit pour permettre à ce dernier d'exercer pleinement ses responsabilités relatives à la recherche des personnes portées disparues. Après la passation des pouvoirs de la MINUK à EULEX en ce qui concerne la recherche des personnes portées disparues, les responsabilités que la MINUK conservaient encore dans ce domaine ont été confiées au Bureau de liaison pour l'état de droit. Le titulaire du poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau des affaires politiques collabore déjà avec le Bureau de liaison pour l'état de droit dans le domaine des personnes disparues.

31. Il est proposé de transférer un poste de Volontaire des Nations Unies du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, en vue d'améliorer la rédaction et la publication des rapports quotidiens, hebdomadaires et trimestriels et de renforcer les capacités et les compétences du Bureau des affaires politiques dans le domaine politique et celui de la sécurité.

Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-4 au Bureau des affaires politiques)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

32. Il est proposé de réaffecter un poste P-4 (spécialiste des droits de l'homme) au Bureau des affaires politiques et d'en changer le titre fonctionnel en spécialiste des questions politiques. Dans le cadre de la préparation des missions intégrées, la MINUK coopère étroitement avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur les questions courantes relatives aux droits de l'homme. Le spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5) fait office d'agent de liaison de la Mission pour tout ce qui a trait aux droits de l'homme. Il s'est avéré que celui-ci pouvait mener à lui seul les activités de facilitation nécessaires auprès des hauts responsables et en même temps suivre les questions touchant aux droits de l'homme, en rendre compte et élaborer les mesures à prendre. Le poste P-4 dont la réaffectation est proposée demeure vacant et serait plus utile au Bureau des affaires politiques.

33. Il est proposé de créer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant à l'information sur l'évolution de la situation), dont le titulaire aidera au suivi de la situation des communautés minoritaires au Kosovo et à l'établissement des rapports y relatifs. Étant donné les distances à couvrir et l'effectif insuffisant du personnel chargé de cette tâche (trois assistants administratifs), il a été difficile de suivre au quotidien la situation dans la région de Gnjilane, où vivent quelque 25 000 Serbes du Kosovo dans six municipalités. Trois de ces municipalités ont été établies il y a peu, comme suite au processus de décentralisation, et leur situation doit être surveillée quotidiennement car le transfert des pouvoirs s'y est révélé difficile. La création proposée d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national permettra de renforcer les capacités de suivi, d'analyse et de communication d'informations, ainsi que d'accroître la fréquence des visites dans les municipalités nouvelles, d'axer l'attention sur les questions communautaires et d'obtenir des informations de première main sur la situation interethnique dans la région. Elle permettra également de communiquer rapidement des informations aux principales parties prenantes, qui pourront alors prendre les mesures voulues quant aux retours, à l'intégration et à la délimitation des frontières des nouvelles municipalités.

Bureau de liaison pour l'état de droit

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (conversion de 2 postes (1 P-3 et 1 P-2) en postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (conversion de 2 postes (1 P-3 et 1 P-2) en postes d'administrateur recruté sur le plan national et transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du Bureau des affaires politiques)

34. Conformément aux dispositions de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale concernant l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors siège, il est proposé de convertir un poste P-3 [expert médico-légal (anthropologue)] en poste d'administrateur recruté sur le plan national

(informateur sur l'évolution de la situation). Le suivi de la question des personnes portées disparues et la communication d'informations y relatives est une activité très importante et le Groupe de travail de Belgrade et de Pristina sur la recherche de personnes portées disparues a besoin d'un appui logistique et technique. Outre l'établissement de rapports, l'informateur sur l'évolution de la situation recruté sur le plan national exercera les fonctions d'attaché de liaison pour les questions relatives aux personnes portées disparues et communiquera avec les associations de familles et les interlocuteurs kosovars tels que la Commission du Gouvernement kosovar sur les personnes disparues et le Département de criminalistique du Kosovo.

35. De plus, conformément aux dispositions de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale concernant l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors siège, il est proposé de convertir un poste P-2, celui de juriste, en poste d'administrateur recruté sur le plan national (juriste). Le juriste recruté sur le plan national aidera au suivi des changements intervenus sur le plan juridique au Kosovo, consulera quotidiennement le Ministère de la justice et le Ministère des affaires intérieures et fournira des éléments utiles sur les questions relatives à l'état de droit qui méritent d'être prises en compte dans le dialogue entre Pristina et Belgrade. Fort de connaissances locales dans ces domaines, il devrait avoir moins de difficultés à collaborer avec les interlocuteurs kosovars étant donné l'absence de barrières linguistiques, ce qui devrait faciliter l'accès aux informations nécessaires et, à terme, renforcer les capacités de suivi et d'information du Bureau.

36. Il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant à l'information sur l'évolution de la situation) du Bureau des affaires politiques. Le nouvel assistant à l'information sur l'évolution de la situation du Bureau de liaison pour l'état de droit facilitera la coopération entre Belgrade et Pristina au sein du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues, en organisant des réunions et des voyages, en communiquant avec les homologues kosovars et en établissant des rapports périodiques sur les personnes portées disparues. Après le transfert des pouvoirs de la MINUK à EULEX dans le domaine de la recherche des personnes portées disparues, les fonctions que la MINUK conservent dans ce domaine sont assumées par le Bureau de liaison pour l'état de droit.

Bureau du porte-parole et de l'information

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette
(création de 1 poste P-5 et suppression de 1 poste P-3)*

37. Lors de la reconfiguration de la Mission, le poste de directeur de l'information, dont le titulaire assumait la fonction de porte-parole, a été supprimé. On avait pensé que la présence médiatique de la Mission et que les relations du Représentant spécial du Secrétaire général avec les médias se réduiraient mais cela n'a pas été le cas. Par conséquent, il est proposé de créer un poste de porte-parole (P-5). La situation politique est devenue plus complexe et il est de plus en plus difficile de protéger l'image de la Mission, de gérer son profil auprès du public et de préserver son héritage. La Mission a donc besoin d'un administrateur expérimenté pour gérer ses relations avec les médias, de façon proactive et réactive.

38. Il est proposé de supprimer le poste P-3 (fonctionnaire de l'information) étant donné la diminution des effectifs et de l'activité du Bureau sur le terrain. La suppression de ce poste ne devrait pas amoindrir la capacité du Bureau de s'acquitter de ses responsabilités, à condition que le poste de porte-parole (P-5) soit créé.

Bureau de liaison militaire

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (redéploiement de 1 poste D-1 au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et redéploiement de 1 poste P-5 du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général)

39. Comme indiqué aux paragraphes 22 et 23, il est proposé de réaffecter le poste D-1 (officier de liaison principal) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et d'en changer le titre fonctionnel en chef de cabinet et, en compensation, de réaffecter un poste P-5 (sous-chef de cabinet) de ce bureau au Bureau de l'officier de liaison principal. Compte tenu de la réduction des effectifs de la KFOR, il faut un administrateur de la classe P-5 pour assurer les services de liaison et échanger des informations sur les questions de sécurité avec les services compétents de la KFOR et d'EULEX.

Composante 2 : appui

40. Au cours de l'exercice considéré, la composante appui dispensera des services efficaces et efficaces sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité, pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus et en obtenant des gains d'efficacité. De tels gains sont attendus des mesures suivantes : le regroupement de toutes les installations de logistique en un seul site à Pristina, afin d'économiser sur les frais de sécurité et de gestion de site, la constitution d'une Section de la logistique réunissant les groupes de l'approvisionnement, des transports et du génie; et l'externalisation des fonctions d'entretien liées à la logistique, ce qui permettra de diminuer le montant des stocks et de réduire le nombre de postes.

41. La stratégie d'appui de la MINUK est présentée dans le plan de soutien logistique de la mission, qui couvre la période allant jusqu'en juin 2012. Un élément central de ce plan sera mené à bien en externalisant des fonctions d'appui, notamment dans les domaines du contrôle des accès et de l'entretien des bâtiments, des véhicules et des groupes électrogènes, ce qui permettra de réduire le nombre des installations de la Mission ainsi que les effectifs de son personnel d'appui.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

2.1.1 Réduction de la consommation d'électricité future grâce à l'installation de chauffe-eau solaires, une technologie verte

2.1.2 Réduction des effectifs chargés de l'infrastructure et de la sécurité grâce au regroupement et à la centralisation de toutes les installations logistiques et du personnel concerné, y compris les sections de l'approvisionnement, des transports, du génie et de l'informatique et des communications, dans un entrepôt intégré sur le site du quartier général de la Mission à Pristina

2.1.3 Réduction des stocks et des effectifs grâce à l'externalisation des fonctions d'entretien des véhicules, des groupes électrogènes et des bâtiments

*Produits***Personnel militaire, de police et civil**

- Administration des contrats d'un effectif moyen de 412 membres du personnel civil, soit 162 agents recrutés sur le plan international, 222 agents recrutés sur le plan national (dont 1 poste de temporaire) et 28 Volontaires des Nations Unies

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation du quartier général de Pristina et des installations de Mitrovica, Belgrade, Skopje, et de 7 sites abritant des répéteurs
- Construction d'une nouvelle entrée au site du quartier général de la Mission à Pristina, conformément au plan de soutien logistique

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 144 véhicules appartenant à l'ONU, dont 14 véhicules blindés, 2 camions-remorques et 10 véhicules lourds et moyens

Communications

- Exploitation et entretien d'un réseau à satellites composé de 4 stations terriennes, 3 microterminaux VSAT, 12 standards téléphoniques capables d'assurer des communications bout en bout et 24 liaisons hertziennes assurant la transmission en haut débit de la voix, de données et d'images sur un réseau étendu

Informatique

- Exploitation et entretien de centres de données et de réseaux locaux à Pristina et à Belgrade, et d'un centre de planification de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre à Skopje, composé de 84 serveurs, 93 commutateurs, 44 routeurs, 7 pare-feu et 3 réseaux de stockage assurant une infrastructure de données fiable et de qualité, avec les fonctions suivantes : connectabilité sous protocole IP, services d'authentification, partage des fichiers et des imprimantes, courriel, logiciels antivirus, installation de logiciels et extension de l'accès à l'Internet

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'un dispensaire de niveau I à Pristina et d'un dispensaire de base à Mitrovica, assurant des examens radiologiques et des analyses de laboratoire, ainsi que des services de stabilisation d'urgence pour tout le personnel de l'ONU

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tout le personnel de l'ONU se trouvant dans la zone de la Mission
- Évaluation de la sécurité des bureaux et des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment contrôle de la sécurité des logements pour tous les nouveaux arrivants et les membres du personnel ayant déménagé
- Exploitation et entretien du programme de sécurité sur le lieu de travail, moyennant la fourniture de conseils lors de réunions mensuelles des comités chargés de la sécurité, le contrôle régulier de la sécurité sur le lieu de travail, l'organisation de deux exercices d'évacuation en cas d'incendie pour l'ensemble du personnel de la Mission et la conduite d'exercices d'incendie réguliers pour tous les responsables de sécurité incendie

Facteurs externes :

Le calme continue de régner dans la région. Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (appui)

<i>Catégorie</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						Total		
<i>Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Groupe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2010/11	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes temporaires									
Postes de temporaires approuvés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Postes de temporaires proposés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2010/11	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Effectif proposé 2011/12	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la Mission									
Bureau du Chef de l'appui à la Mission (y compris les bureaux d'appui régionaux situés à Belgrade, Skopje et Mitrovica)									
Postes approuvés 2010/11	–	1	2	2	3	8	14	6	28
Postes proposés 2011/12	–	1	2	2	3	8	15	6	29
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Services administratifs									
Postes approuvés 2010/11	–	–	5	5	17	27	41	–	68
Postes proposés 2011/12	–	–	5	5	17	27	36	–	63
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(5)	–	(5)
Services d'appui technique									
Postes approuvés 2010/11	–	–	3	1	22	26	72	4	102
Postes proposés 2011/12	–	–	3	1	20	24	55	4	83
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(17)	–	(19)
Total partiel, Division de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2010/11	–	1	10	8	42	61	127	10	198
Postes proposés 2011/12	–	1	10	8	40	59	106	10	175
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(21)	–	(23)

Catégorie									Total	
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		
<i>Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
Section de la sécurité										
Postes approuvés 2010/11	–	–	–	2	26	28	44	–	72	
Postes proposés 2011/12	–	–	–	2	26	28	43	–	71	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	
Total										
Postes approuvés 2010/11	–	1	11	10	68	90	171	10	271	
Postes proposés 2011/12	–	1	11	10	66	88	149	10	247	
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(22)	–	24	
Postes de temporaires approuvés ^b 2010/11	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Postes de temporaires proposés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total										
Effectif approuvé 2010/11	–	1	11	10	68	90	172	10	272	
Effectif proposé 2011/12	–	1	11	10	66	88	150	10	248	
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(22)	–	(24)	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre du personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 2 postes (suppression de 2 postes du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 22 postes (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 21 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Bureau du Chef de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

42. Le Bureau du Chef de l'appui à la mission supervise le Groupe du budget et du contrôle des coûts, les services médicaux, le Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies et les bureaux régionaux d'appui de Belgrade, Mitrovica et Skopje.

43. Il est proposé de transférer au bureau régional d'appui de Belgrade, à partir de la Section de la sécurité, un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national. En effet, il n'y a actuellement au bureau de Belgrade qu'un seul chauffeur affecté au Représentant spécial du Secrétaire général. Un chauffeur supplémentaire permettrait de couvrir les besoins au cours des congés du chauffeur principal et de

fournir un appui quotidien au reste du Bureau, y compris pour les allers-retours à Pristina deux fois par semaine au titre du service de la valise diplomatique.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : aucun changement net (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile et transfert de 1 poste d'agent du Service mobile à partir des services d'appui technique)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 5 postes (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, compensée en partie par le transfert, à partir des services d'appui technique, de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

44. Les services administratifs comprennent la Section des finances, la Section des services généraux, la Section du personnel et la Section des achats.

45. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer, à la Section des finances, un poste d'assistant finances (agent du Service mobile).

46. La Section des services généraux assure une gamme de services d'appui, notamment : la gestion des voyages et des visas, les services d'expédition, de courrier et de valise diplomatique, la gestion des documents et des archives, la gestion des biens, les fonctions de réception et d'inspection, la gestion des réclamations et le contrôle du matériel. Ces fonctions sont réparties entre le Groupe des voyages et des visas, le Groupe du courrier et de la gestion des dossiers, le Groupe du contrôle du matériel et des stocks, le Groupe de la réception et de l'inspection, et le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel.

47. La reconfiguration de la MINUK et la réduction de ses effectifs, intervenues en 2008/09, ayant entraîné une forte diminution du volume des biens durables, les activités de la Mission relatives au transfert de biens, y compris à d'autres missions, sont moins importantes, et il est donc proposé de fusionner le Groupe du contrôle des mouvements des services d'appui technique et le Groupe des voyages et des visas pour gagner en efficacité dans les activités connexes. Dans le cadre de cette fusion, il est proposé de transférer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) et un poste d'assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) des services d'appui technique au nouveau Groupe des voyages, des visas et du contrôle des mouvements, qui relève de la Section des services généraux. On disposerait ainsi d'un effectif suffisant pour assurer la gestion de ces deux catégories de fonctions, tout en gagnant en efficacité par la réduction de l'effectif du Groupe du contrôle des mouvements.

48. Au Groupe de contrôle du matériel et des stocks, il est proposé de supprimer un poste d'administrateur recruté sur le plan national (administrateur chargé de la cession des actifs) et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant à la saisie de données et assistant au contrôle des stocks) en raison de la forte diminution de la quantité de biens durables. Le contrôle des stocks peut être efficacement assuré par l'effectif restant, composé d'un administrateur chargé de la cession des actifs et de deux assistants au contrôle des stocks.

49. Au Groupe de la gestion du courrier et des documents, il est proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en raison de la baisse de la charge de travail observée dans les services du courrier et de la valise diplomatique, qui peuvent être efficacement assurés par les deux autres assistants chargés du courrier et de la valise diplomatique. Il est en outre proposé de supprimer un poste d'assistant aux documents et aux archives (agent des services généraux recruté sur le plan national); le volume des documents à archiver ayant diminué, cette fonction peut être efficacement assurée par l'assistant aux documents et aux archives restant.

50. Au Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle des biens, il est proposé, en raison de la baisse de la charge de travail, de supprimer un poste d'assistant aux réclamations (agent des services généraux recruté sur le plan national). L'assistant aux réclamations (agent des services généraux recruté sur le plan national) restant sera à même d'assurer efficacement le travail.

Services d'appui technique

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes
(suppression de 1 poste d'agent du Service mobile et transfert de 1 poste d'agent du Service mobile vers les services administratifs)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 17 postes
(suppression de 16 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national vers les services administratifs)*

51. Les services d'appui technique comprennent la Section des communications et de l'informatique et une nouvelle Section de la logistique, qui regroupera les actuelles sections des approvisionnements, du génie et des transports, dont certaines fonctions seront externalisées. Les installations logistiques seront regroupées dans un entrepôt intégré et centralisé, situé au quartier général de la Mission.

52. Du fait de l'intégration, décrite au paragraphe 47 ci-dessus, du Groupe du contrôle des mouvements (qui fait partie des Services d'appui technique) au sein du Groupe des voyages et des visas (Services administratifs), il est proposé de transférer un poste d'Assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) et un poste d'Assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) vers le nouveau Groupe des voyages, des visas et du contrôle des mouvements. Il est également proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national du fait des gains d'efficacité qui découleront du regroupement.

53. À la Section des communications et de l'informatique, il est proposé de supprimer un poste d'assistant aux systèmes d'information (agent du Service mobile) en application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale. Il est aussi proposé de supprimer trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national : 1 assistant à la gestion des biens et du matériel, 1 technicien en télécommunications et 1 assistant aux télécommunications. La suppression du poste d'assistant à la gestion des biens et du matériel est considérée comme un gain d'efficacité découlant de l'utilisation d'un entrepôt intégré et de la répartition de la charge de travail parmi le personnel disponible. La charge de travail supplémentaire résultant de la suppression du poste de technicien en télécommunications serait absorbée grâce aux

recours à des prestataires locaux, en fonction des besoins. La charge de travail correspondant au poste d'assistant télécommunications sera répartie dans l'ensemble de la section.

54. Dans la nouvelle Section de la logistique, il est proposé de supprimer du Groupe du génie sept postes d'assistant à la gestion des installations, les fonctions d'entretien des groupes électrogènes et des installations, y compris la gestion des projets de construction et des services d'assainissement, devant être externalisées à des prestataires locaux conformément au plan de soutien logistique de la mission. Dans le Groupe des transports, il est proposé de supprimer quatre postes de chauffeur et un poste d'assistant aux transports (tous les cinq étant des postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) en raison de la réduction de la charge de travail découlant de l'externalisation de certaines fonctions.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau des Nations Unies à Belgrade et reclassement de 9 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

55. Il est proposé de transformer un poste d'agent de sécurité en poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau régional d'appui de Belgrade. La charge de travail correspondant au poste d'agent de sécurité serait assurée en faisant appel à des sociétés de sécurité extérieures de Belgrade.

56. Dans la Section de la sécurité, il est proposé de reclasser 9 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la classe G-3 à la classe G-4 pour tenir compte de leurs nouvelles attributions qui, au cours de l'exercice 2010/11, consisteront à superviser les agents de sécurité des sociétés auxquelles des fonctions auront été externalisées.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2009/10) (1)	Montant alloué (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) + (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	343,7	404,5	361,7	(42,8)	(10,6)
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	410,8	400,2	369,6	(30,6)	(7,6)
Unités de police constituées	5,9	–	–	–	–
Total partiel	760,4	804,7	731,3	(73,4)	(9,1)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	25 976,4	27 335,9	27 515,1	179,2	0,7
Personnel recruté sur le plan national	9 670,4	7 216,7	6 504,5	(712,2)	(9,9)
Volontaires des Nations Unies	1 062,5	1 067,7	1 140,6	72,9	6,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	83,0	30,4	28,8	(1,6)	(5,3)
Total partiel	36 792,3	35 650,7	35 189,0	(461,7)	(1,3)
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	199,2	217,5	283,3	65,8	30,3
Voyages	725,5	629,1	627,6	(1,5)	(0,2)
Installations et infrastructures	3 294,1	4 407,4	4 083,8	(323,6)	(7,3)
Transports terrestres	385,9	1 764,6	706,2	(1 058,4)	(60,0)
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	2 324,1	2 199,1	1 572,0	(627,1)	(28,5)
Informatique	1 143,6	1 367,4	1 205,4	(162,0)	(11,8)
Services médicaux	191,2	151,2	131,0	(20,2)	(13,4)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	844,1	682,7	385,2	(297,5)	(43,6)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	9 107,7	11 419,0	8 994,5	(2 424,5)	(21,2)
Total brut	46 660,4	47 874,4	44 914,8	(2 959,6)	(6,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	5 046,7	4 558,1	4 381,3	(176,8)	(3,9)
Total net	41 613,7	43 316,3	40 533,5	(2 782,8)	(6,4)
Valeur des contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	46 660,4	47 874,4	44 914,8	(2 959,6)	(6,2)

B. Gains d'efficacité

57. Pour calculer les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12, on a pris en compte les gains d'efficacité prévus, comme indiqué ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures, transports terrestres	556,8	Externalisation de fonctions d'entretien, dont les transports et le génie, après que la MINUK aura quitté le complexe de logistique et réduit ses effectifs
Communications et informatique	199,2	Diminution de quatre du nombre de fournisseurs internationaux de services informatiques, qui doivent être remplacés par des fournisseurs nationaux
Installations et infrastructures	117,5	Regroupement dans un même entrepôt des fonctions d'approvisionnement, de transport, de génie et de communications et d'informatique, d'où une réduction des dépenses prévues au titre des agents de sécurité, des fournitures d'entretien et du matériel sanitaire
Transports terrestres	42,5	Uniformisation de la flotte de véhicules légers, d'où des économies sur les achats de pièces détachées et les frais d'entretien et de réparation
Installations et infrastructures	(30,0)	Projet d'utilisation de technologies vertes prévoyant l'installation de chauffe-eau solaires, qui doit aboutir, à partir de 2012/13, à des économies de 30 % sur la consommation d'électricité. Celle-ci étant estimée à 290 300 dollars pour 2011/12, les économies futures devraient être de 87 100 dollars, moins les dépenses d'entretien.
Total	886,0	

C. Taux de vacance de postes

58. Pour calculer les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11, on a retenu les taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2009/10</i>	<i>Taux prévu 2010/11</i>	<i>Taux estimé 2011/12</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	2,0	–
Police des Nations Unies	–	2,0	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	15,6	12,0	12,0
Personnel recruté sur le plan national			

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2009/10</i>	<i>Taux prévu 2010/11</i>	<i>Taux estimé 2011/12</i>
Administrateurs recrutés sur le plan national	18,1	10,0	10,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,7	4,0	1,0
Volontaires des Nations Unies	7,1	10,0	8,0
Postes de temporaires ^a			
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–

^a Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

59. Pour le personnel recruté sur le plan international, les taux de vacance de postes n'ont pas été modifiés par rapport au budget de 2010/11. Toutefois, les taux prévus pour 2011/12 sont inférieurs aux taux effectifs de 2009/10 en raison de la suppression de postes vacants prévue pour les exercices 2010/11 et 2011/12. Pour le personnel recruté sur le plan national, le taux de vacance de postes a été réduit à 1 %, en tenant compte du taux effectif moyen pour 2009/10, ajusté à la baisse du fait de la suppression de postes au 1^{er} juillet 2010, ainsi que du taux effectif moyen de 1,5 % pour la période allant de juillet à décembre 2010, ajusté à la baisse en raison des suppressions de postes proposées pour le 1^{er} juillet 2011. Pour les observateurs militaires, les agents de la Police des Nations Unies et les Volontaires des Nations Unies, les taux de vacance ont été estimés d'après les taux effectifs de l'exercice 2009/10, des taux similaires étant prévus pour 2011/12.

D. Formation

60. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2010/11 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Consultants	
Formateurs	110,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	115,4
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	21,5
Total	246,9

61. Le nombre de participants aux activités de formation prévues pour l'exercice 2011/12, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>
Formation interne	10	28	40	10	42	40	–	–	–
Formation externe ^a	43	20	24	10	9	16	2	1	–
Total	53	48	64	20	51	56	2	1	–

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

62. Les dépenses prévues au titre de la formation sont comparables à celles des exercices antérieurs, la participation de fonctionnaires à des ateliers annuels assurant l'actualisation de leurs compétences. L'augmentation des dépenses prévues par rapport à l'exercice 2010/11 s'explique par le fait que des formateurs externes dispenseront une formation dans les domaines de la sécurité, des affaires civiles dans les situations d'après-conflit et des procédures judiciaires relatives au droit de propriété dans les situations d'après-conflit aux fonctionnaires des composantes techniques.

III. Analyse des variations¹

63. La terminologie employée pour analyser les variations entre les ressources dans ce chapitre est définie à l'annexe I.B du présent rapport et demeure inchangée par rapport aux précédents rapports.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(42,8)	(10,6 %)

• Facteurs externes : évolution (prévue) des prix du marché/inflation

64. La diminution des dépenses est principalement imputable à une diminution escomptée des frais de voyage liés aux opérations de relève, y compris l'expédition des effets personnels, en fonction des dépenses par observateur militaire précédemment constatées, qui varient selon la nationalité et le moment de la relève. La baisse s'explique également par l'entrée en application, en décembre 2010, d'un taux de change opérationnel de l'ONU de 0,764 euro pour 1 dollar des États-Unis, à comparer à celui de 0,70 euro pour 1 dollar appliqué dans le budget 2010/11. Elle est en partie contrebalancée par le taux de vacance nul prévu au budget pour les huit observateurs militaires, fondé sur le taux d'occupation des postes constaté au cours de l'exercice 2009/10 et pendant les six premiers mois de l'exercice 2010/11, à comparer avec le taux de vacance de 2 % prévu au budget des exercices précédents.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ±5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(30,6)	(7,6 %)

• **Facteurs externes : évolution (prévue) des prix du marché/inflation**

65. La diminution des dépenses tient principalement à l'entrée en application, en décembre 2010, d'un taux de change opérationnel de l'ONU de 0,764 euro pour 1 dollar des États-Unis, à comparer à celui de 0,70 euro pour 1 dollar appliqué dans le budget 2010/11. Elle tient également à une baisse des frais de voyage liés aux opérations de relève des membres de la Police des Nations Unies. La baisse est en partie contrebalancée par le taux de vacance nul prévu au budget, à comparer avec le taux de vacance de 2 % prévu au budget des exercices précédents.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	179,2	0,7 %

• **Paramètres budgétaires : évolution des dépenses communes de personnel**

66. L'augmentation des dépenses est imputable à la mise en œuvre de l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel recruté sur le plan international dans les missions de maintien de la paix, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale. Les nouvelles conditions, qui entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2011, entraîneront une augmentation des dépenses communes de personnel, liée notamment au versement de l'indemnité de sujétion au personnel recruté sur le plan international dans les lieux d'affectation famille non autorisée et aux voyages à prévoir pour ce personnel au titre des congés de détente.

67. Cette augmentation est en partie contrebalancée par la réduction de quatre postes de l'effectif du personnel recruté sur le plan international, ramenant le nombre total de postes de cette catégorie de 166 au cours de l'exercice 2010/11 à 162 pour le présent projet de budget; deux de ces quatre postes seront transformés en postes d'administrateur recruté sur le plan national et deux postes d'agent du Service mobile seront supprimés.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(712,2)	(9,9 %)

• **Facteurs externes : évolution (prévue) des prix du marché/inflation**

68. La diminution des dépenses tient principalement à l'entrée en application, en décembre 2010, d'un taux de change opérationnel de l'ONU de 0,764 euro pour 1 dollar des États-Unis, à comparer à celui de 0,70 euro pour 1 dollar appliqué dans le budget 2010/11, ce qui réduit de 9,1 % les ressources nécessaires pour le personnel recruté sur le plan national. Elle tient en outre à la diminution nette de 19 postes d'agent recruté sur le plan national, découlant principalement de la mise en conformité de la composante d'appui avec le plan de soutien logistique de la Mission. La baisse des dépenses est en partie contrebalancée par le taux de vacance de 1 % prévu au budget, fondé sur le taux de vacance actuel et la suppression de 19 postes, contre le taux de 4 % prévu au budget de l'exercice 2010/11, et par une

augmentation prévue des grades et échelons du personnel recruté sur le plan national, qui reflète la composition réelle de cette catégorie de personnel.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	72,9	6,8 %

• **Facteurs externes : évolution (prévue) des prix du marché/inflation**

69. L'augmentation des dépenses prévues est principalement imputable à l'augmentation de l'indemnité de subsistance et des frais de préparation au départ et de rapatriement, qui sont fondés sur les frais réels constatés pour la Mission et sont en augmentation par rapport aux estimations du budget 2010/11. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, un montant de 65 000 dollars a été prévu au titre des frais de voyage liés aux congés de détente. En outre, le taux de vacance a été ramené à 8 % au lieu des 10 % prévus au budget 2010/11, conformément au taux de vacance réel de l'exercice 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1,6)	(5,3 %)

• **Facteurs externes : évolution (prévue) des prix du marché/inflation**

70. La diminution des dépenses tient à l'entrée en application, en décembre 2010, d'un taux de change opérationnel de l'ONU de 0,764 euro pour 1 dollar des États-Unis, à comparer à celui de 0,70 euro pour 1 dollar appliqué dans le budget 2010/11. Elle est en partie contrebalancée par une augmentation prévue du grade de référence utilisé pour estimer les coûts du personnel temporaire, qui passe de la classe 4, échelon VII dans le budget 2010/11 à la classe 4, échelon VIII, ce qui reflète la composition réelle de cette catégorie de personnel.

	<i>Variation</i>	
Consultants	65,8	30,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

71. L'augmentation des dépenses est imputable au paiement aux consultants du Groupe consultatif sur les droits de l'homme d'une indemnité journalière de subsistance qui n'était pas prise en compte dans le budget 2010/11. En outre, des crédits sont prévus pour l'organisation de cours de formation qui auront lieu en fonction de la stabilisation de la situation civile et politique de la région. Des ressources sont également prévues pour deux consultants en formation à la gestion de la sécurité.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(323,6)	(7,3 %)

• **Facteurs externes : évolution (prévue) des prix du marché/inflation**

72. La diminution des dépenses tient essentiellement à l'entrée en application, en décembre 2010, d'un taux de change opérationnel de l'ONU de 0,764 euro pour

1 dollar des États-Unis, à comparer à celui de 0,70 euro pour 1 dollar appliqué dans le budget 2010/11. Elle est due en outre à la diminution des ressources nécessaires au titre des services d'aménagement et rénovation, par suite de la mise en œuvre d'importants projets de rénovation au cours de l'exercice 2010/11; à une moindre consommation d'eau, de gaz et d'électricité, en comparaison des dépenses constatées au cours de l'exercice 2009/10 et en raison de la co-implantation des fonctions logistiques; au nombre moins élevé de postes de sécurité requis, du fait de la réduction du nombre de sites; à la diminution de la consommation prévue de carburant pour générateurs, liée à la réduction du nombre de sites et à l'amélioration des prestations des sociétés locales de fourniture d'énergie; et à un moindre nombre de remplacements de matériels obsolètes.

73. La diminution des dépenses est en partie contrebalancée par les ressources demandées pour la construction d'une nouvelle zone d'accès au siège de la Mission à Pristina, dans le cadre de la dernière étape du plan de soutien logistique de la Mission; et par l'augmentation des coûts liée à la location de nouveaux locaux à Mitrovica aux prix du marché alors que les locaux occupés précédemment appartenaient à une entreprise collective.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 058,4)	(60,0 %)

• **Gestion : non-remplacement de véhicules**

74. La diminution des dépenses s'explique par l'absence de remplacement de véhicules au cours de l'exercice 2011/12, alors que le budget 2010/11 prévoyait le remplacement de 36 véhicules. En outre, en raison du remplacement de ces 36 véhicules au cours de l'exercice précédent, les besoins en pièces détachées, réparations et entretien sont également réduits. Cette baisse est en partie contrebalancée par le coût de l'externalisation de l'entretien des véhicules, conformément au plan de soutien logistique de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(627,1)	(28,5 %)

• **Gestion : renouvellement du matériel revu à la baisse**

75. La diminution des dépenses s'explique par une réduction du taux de remplacement du matériel obsolète dans le présent projet de budget par rapport au budget 2010/11. En outre, les prévisions de dépenses en communications par réseaux commerciaux, notamment les réseaux locaux à Belgrade et Mitrovica et les frais fixes de téléphonie, ont été réduits grâce à la signature d'un nouveau contrat. Par ailleurs, une grande partie des infrastructures de communication ayant été remplacée en 2010/11, une moindre quantité de pièces détachées sera nécessaire pendant le nouvel exercice. Enfin, trois techniciens recrutés sur le plan international seront remplacés par des vacataires locaux, à moindre coût, conformément au plan de soutien logistique de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(162,0)	(11,8 %)

• **Gestion : renouvellement du matériel revu à la baisse**

76. La diminution des dépenses s'explique essentiellement par une réduction du taux prévu de remplacement de matériel obsolète au cours de l'exercice 2011/12 par rapport au budget 2010/11. En outre, les crédits demandés au titre de l'acquisition de progiciels ont été ramenés au niveau des exercices antérieurs. Enfin, un technicien recruté sur le plan international sera remplacé par un vacataire local, à moindre coût, conformément au plan de soutien logistique de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(20,2)	(13,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

77. La diminution des dépenses s'explique par le fait qu'aucun crédit n'a été demandé au titre des services médicaux dispensés dans les centres médicaux de la KFOR, les frais correspondants étant pris en charge par la compagnie d'assurance-santé à laquelle est affilié le personnel. Cette diminution est partiellement annulée par l'augmentation des dépenses au titre des fournitures médicales, des stocks datant des exercices précédents ayant été utilisés au cours de l'exercice 2010/11.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(297,5)	(43,6 %)

• **Gestion : reclassement de ressources budgétaires**

78. La diminution des dépenses s'explique principalement par le reclassement des ressources demandées pour la location de photocopieurs à la rubrique Installations et infrastructures dans le présent projet de budget. En outre, les besoins en uniformes sont réduits dans le présent projet de budget, les uniformes d'hiver et d'été étant remplacés tous les deux ans et le dernier remplacement ayant eu lieu au cours de l'exercice 2010/11.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

79. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 44 914 800 dollars pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;

b) Mise en recouvrement du montant mentionné à l'alinéa a), à raison de 3 742 900 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

Questions transversales
(Résolution 64/269)

Décision ou demande

Mesures prises

Section I : présentation du budget et gestion financière

Réaffirme que les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 10)

Les améliorations apportées et les gains d'efficacité réalisés en application de la Stratégie d'appui de la Mission sont indiqués dans le présent projet de budget.

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 11)

Le rapport a été établi sur la base des informations les plus précises disponibles sur la Mission et d'une coopération étroite entre composantes et entre sections et avec les divisions du Siège, à New York.

Prend note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demande à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 15)

La Section des finances mène un travail continu d'examen et de contrôle des engagements. De ce fait, au 30 juin 2010, les annulations d'engagements d'exercices antérieurs étaient en baisse de 30 % par rapport au 30 juin 2009.

Section VI : stratégie globale d'appui aux missions

Prie le Secrétaire général d'élaborer en consultation avec les États Membres, en particulier les pays qui fournissent des contingents, et de lui soumettre à sa soixante-cinquième session, dans le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies, des propositions concrètes concernant les fonctions et ressources qui pourraient être transférées au Centre mondial de services, en tenant compte des questions soulevées par le Comité consultatif aux paragraphes 108 à 110 de son rapport (A/64/660), sans préjuger de la décision qu'elle pourra prendre à sa soixante-cinquième session (par. 15)

Sans objet

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales
(A/64/660)

Décision ou demande

Mesures prises

Le Comité consultatif recommande qu'une analyse sur la réorganisation des ressources découlant du passage du maintien à la consolidation de la paix figure dans les prochains projets de budget (par. 10).

Sans objet

Le Comité consultatif estime que, pour aider les missions qui seront chargées d'assurer le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix, il sera essentiel de recenser les enseignements tirés par les opérations qui en ont déjà fait l'expérience et de s'en inspirer. Lorsque les opérations de maintien de la paix se retirent ou passent à la consolidation de la paix, l'un des enjeux est de pérenniser les efforts de renforcement des capacités nationales pour aider les agents recrutés sur le plan national à retrouver un emploi dans leur pays (par. 11).

Sans objet

Le Comité consultatif se félicite des efforts faits pour améliorer encore la présentation du budget, et ne doute pas que ceux-ci se poursuivront. Toutefois, il est d'avis que la section relative aux hypothèses de planification des ressources devrait être revue afin de simplifier l'exposé justificatif ainsi que de fournir une présentation plus claire des crédits demandés et des aspects relatifs aux programmes et décrire non seulement les initiatives prévues mais également le lien avec les besoins opérationnels actuels (par. 16).

Des informations relatives aux programmes et à la planification des ressources de la Mission sont fournies dans le présent rapport et dans ses suppléments, et le lien entre les initiatives prévues et les besoins opérationnels est explicité.

Dans l'ensemble, le Comité consultatif a constaté que la présentation des projets de budget fournissait essentiellement des informations sur les objets de dépense au lieu de donner une description claire des activités envisagées et des crédits nécessaires à leur réalisation. Pour ce qui est de l'appui à la mission, des informations précises devraient être fournies sur les projets d'ingénierie et d'infrastructure qui se déroulent sur plusieurs années et la mesure dans laquelle les ressources demandées correspondent au programme de travail pour ces projets (par. 17).

Le détail des activités envisagées figure dans le plan de soutien logistique de la mission, lequel est conforme au mandat et aux programmes de la Mission.

Le Comité admet que la pratique de la réaffectation offre une certaine souplesse qui peut être souhaitable dans un contexte de maintien de la paix extrêmement évolutif. Le Comité est d'avis qu'en général, les postes qui ont été créés pour des fonctions qui ne sont plus indispensables devraient être supprimés et que la création de nouveaux postes devrait être justifiée. Cela étant, le Comité continuera d'examiner minutieusement les tableaux d'effectifs proposés pour chaque mission, y compris les réaffectations (par. 19).

Le Comité consultatif estime toujours que la recherche de gains d'efficacité pourrait être élargie à d'autres composantes. Il constate en outre que la définition du gain d'efficacité demeure imprécise. À cet égard, il rappelle qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités programmées (voir A/63/746, par. 16). Il prend acte de la définition du concept de gains d'efficacité présentée par le Secrétaire général (voir A/64/643, par. 60). Pour le Comité, les gains d'efficacité correspondent globalement à l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources (par. 20).

Le Comité est d'avis que ces informations sont pertinentes pour l'examen par l'Assemblée générale des rapports sur l'exécution du budget et il recommande de nouveau que les futurs rapports sur l'exécution des budgets comportent des explications plus détaillées sur la réaffectation des ressources que le Contrôleur aura autorisées entre les principales catégories de dépenses (voir A/63/746, par. 15) (par. 22).

Le Comité souligne une fois de plus qu'en règle générale, le financement de postes au moyen de crédits réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée (voir A/63/841, par. 56). Bien que des exceptions soient parfois décidées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité, ce financement ne devrait pas être demandé

La Mission s'est conformée à cette recommandation, et le présent projet de budget prévoit la suppression des postes qui ne sont plus nécessaires.

Dans le présent rapport, la Mission a proposé un certain nombre d'initiatives qui se traduiraient par d'importants gains d'efficacité au niveau de la composante appui. S'agissant de la composante opérationnelle, la Mission continue d'évoluer dans le cadre général du même mandat, passant d'un rôle exécutif à un rôle plus politique. Les gains d'efficacité réalisés au niveau de cette composante, obtenus grâce à une réaffectation de membres du personnel, permettront d'accroître le rôle politique de la Mission. Celle-ci examinera et évaluera le nouvel effectif et sa composition afin de recenser les gains d'efficacité supplémentaires qui pourraient être réalisés en 2012/13.

Les principales réaffectations de ressources mentionnées dans le rapport sur l'exécution du budget 2009/10 s'expliquaient par des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel recruté sur le plan national en raison de l'augmentation des traitements, de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis et d'un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions (voir A/65/621, par. 23 à 25).

Le présent projet de budget respecte pleinement cette recommandation. La création prévue d'un poste de personnel temporaire (autre que pour les réunions) servira au remplacement de membres du personnel en congé de maternité ou de maladie.

pour des activités à caractère permanent ou à long terme. En outre, de telles demandes ne devraient pas être présentées à répétition pour la même fonction, et le fait qu'un tel mode de financement soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne doit pas être interprété comme signifiant qu'un poste de temporaire sera converti en poste permanent pour l'exercice suivant. Le Comité s'inquiète de constater que ce mode de financement est de plus en plus souvent utilisé à mauvais escient et que, de ce fait, la budgétisation des effectifs a perdu en transparence. Il recommande que les futures demandes précisent pourquoi une fonction donnée continue d'être financée au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et depuis combien de temps ce mode de financement est employé. Enfin, dans les missions en cours de retrait, la transformation de postes ne devrait être demandée que dans des circonstances exceptionnelles (par. 48).

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(A/64/660/Add.6)

En examinant le projet de budget soumis par le Secrétaire général pour la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, le Comité consultatif a également tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la Mission, sur lesquelles il a fait des observations, le cas échéant, dans les paragraphes ci-dessous. Le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/5 (vol. II), chap. II) est contenu dans le document A/64/708. **Le Comité réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes des organes de contrôle (voir par. 10)** (par. 3).

Le Comité consultatif note que le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix, a formulé des observations et des recommandations concernant la

Le présent projet de budget est conforme aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

Mission, notamment son cadre de budgétisation axée sur les résultats, la gestion des biens durables, le respect des dispositions du Manuel des achats, la gestion de la réduction des effectifs et de la reconfiguration de la Mission, les politiques et les procédures relatives aux technologies de l'information et des communications et l'élaboration de plans d'action ressources humaines (voir A/64/5 (vol. II), chap. II, par. 67 à 72, 87 b), 88 à 90, 121, 158, 162 à 164, 185 à 188, 310 à 316 et 333 à 335). Le Comité consultatif prend note des réponses fournies par l'administration dans le rapport. Il a également été informé durant ses auditions que la Mission prenait les mesures correctives voulues en réponse à toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget fera le point sur toutes les mesures prises à cet égard** (voir par. 3 ci-dessus) (par. 10).

En ce qui concerne la reconfiguration de la MINUK et la réduction de ses effectifs, le Comité consultatif rappelle les informations contenues dans ses rapports (voir A/62/781/Add.18, par. 18, et A/63/746/Add.14, par. 25) ainsi que les efforts fournis par la Mission et les mesures qu'elle a prises pour retenir du personnel qualifié et expérimenté dans le contexte de la réduction des effectifs. Le Comité a également été informé, concernant le personnel recruté sur le plan national, que certains agents avaient été absorbés par EULEX, tandis que d'autres avaient été encouragés à accepter une affectation temporaire, et d'autres encore avaient été rembauchés comme vacataires. **Le Comité consultatif compte bien que les enseignements tirés de la reconfiguration de la MINUK et de la réduction de ses effectifs, ainsi que les mesures prises à cet égard, seront pris en compte à l'avenir dans d'autres missions confrontées aux mêmes évolutions** (par. 11).

Dans son rapport sur le budget de la MINUK pour 2010/11, le Secrétaire général a indiqué que la relation entre la MINUK et EULEX nécessitait de poursuivre la collaboration et la coordination à la fois au niveau stratégique et au niveau technique sur le terrain, et dans le domaine de l'état de droit (voir A/64/661, par. 15). La Mission maintiendra également une coopération étroite avec l'Organisation pour la

Les observations du Représentant spécial du Secrétaire général ont été transmises à la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de maintien de la paix et à la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions, afin d'être évaluées et intégrées à la politique de gestion.

La MINUK poursuit son étroite coopération avec EULEX, la KFOR et l'OSCE sur les plans opérationnel et stratégique. L'OSCE reste le pôle de création d'institutions. De plus, la Mission continue de renforcer sa coopération avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, dans le cadre de la préparation des missions intégrées. La MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo ont rédigé un cadre

sécurité et la coopération en Europe, qui restera le pôle de création d'institutions, et avec la Force de paix au Kosovo (KFOR) dans le domaine de la sécurité et de la stabilité. En outre, la préparation des missions intégrées permettra d'assurer la cohésion et la complémentarité des opérations de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo. **Le Comité consultatif ne doute pas que ces efforts de collaboration se poursuivront et permettront ainsi d'éviter les chevauchements d'activités ou les doubles emplois** (par. 20).

Les ressources demandées au titre des transports terrestres s'élèvent à 1 764 600 dollars, soit une augmentation de 1 320 900 dollars. Cette hausse s'explique par la nécessité de remplacer, sur une flotte de 204 véhicules, 36 véhicules lourds et légers ayant atteint l'âge prévu de remplacement de 10 années ou plus, après un moratoire de 2 ans sur le remplacement des véhicules de la MINUK, sur instructions du Département de l'appui aux missions. La baisse des dépenses prévues au titre des réparations et de l'entretien, qui s'élèvent à 22 500 dollars (soit 10 700 dollars de moins que pour 2009/10), résulte d'une diminution de la fréquence de l'entretien, passant de tous les 5 000 kilomètres à tous les 15 000 kilomètres, qui devrait entraîner une réduction de 30 % des coûts d'entretien. Le Comité consultatif compte bien que le remplacement des véhicules réduira encore les dépenses futures afférentes aux pièces de rechange, aux réparations et à l'entretien (par. 28).

Le Comité consultatif a été informé que, à la suite de l'examen de la stratégie d'appui de la Mission, un plan visant à réduire les dépenses d'appui avait été mis au point et devait être appliqué en quatre phases :

a) Durant la première phase, dite de préparation (janvier à fin avril 2010), on répondra aux demandes en souffrance et on établira des contrats commerciaux pour toutes les installations. Le personnel dont il faudrait supprimer les postes sera désigné par des commissions d'analyse comparative, et des appels à manifestation d'intérêt seront publiés afin de confirmer la possibilité ou non de tirer parti des crédits existants. Des réunions auront lieu avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin d'étudier les possibilités de coopération;

stratégique commun des Nations Unies pour le Kosovo qui définit les questions devant être traitées en priorité pour optimiser l'effet de l'action menée par les Nations Unies au Kosovo tout en optimisant les coûts s'y rapportant.

Le présent projet de budget prévoit une baisse des dépenses de 27,3 % pour les pièces détachées et de 28,9 % pour les services de réparation et d'entretien, à la suite du remplacement des véhicules.

La première phase est achevée. On a répondu aux demandes en souffrance, tous les contrats commerciaux ont été établis et les accords relatifs au recours aux sociétés collectives ont été approuvés. Un total de 29 postes ont été supprimés en 2010/11, et le présent projet prévoit la suppression de 22 postes supplémentaires. Des appels à manifestation d'intérêt ont été publiés en vue de contrats de prestation de services logistiques. Plusieurs domaines possibles de coopération avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo ont été recensés et étudiés aux fins de l'élaboration du cadre stratégique des Nations Unies pour le Kosovo.

*Décision ou demande**Mesures prises*

b) La deuxième phase, dite de passation des marchés (avril à juillet 2010), sera consacrée à l'élaboration de contrats d'externalisation et au recensement des possibilités d'emploi pour le personnel dont les postes seront supprimés à la fin de la phase;

c) Au cours de la troisième phase, dite de mise en œuvre et d'évaluation (juillet 2010 à janvier 2011), les marchés seront signés et les services fournis seront évalués;

d) La quatrième phase, dite de reconfiguration (janvier à juillet 2011), sera consacrée à la reconfiguration des services de la MINUK chargés de tâches destinées à être externalisées et verra la fermeture des installations logistiques surnuméraires (p. 30).

Le Comité consultatif compte bien qu'une évaluation des résultats obtenus grâce au plan d'appui de la Mission sera présentée dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget. Les nouveaux gains d'efficacité mis en évidence devraient figurer dans le projet de budget pour 2011/12 (par. 31).

Deuxième phase : les contrats relatifs aux services de sécurité, de nettoyage et d'entretien des véhicules et des groupes électrogènes ont été rédigés, et 25 membres du personnel ont trouvé un emploi au sein d'EULEX ou d'autres missions des Nations Unies.

Au cours de la troisième phase, on signera les contrats relatifs à l'entretien des installations et à la traduction.

Au cours de la quatrième phase, la MINUK reconfigurera les installations logistiques existantes, qui seront fermées, et le reliquat des activités sera transféré vers le siège de la Mission, à Pristina.

C. Comité des commissaires aux comptes

Demande/recommandation

Mesures prises

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

[A/64/5 (vol. II)]

Indicateurs de succès et produits

À l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, il y avait quelques cas où les indicateurs de succès prévus n'étaient pas entièrement mesurables. À la MINUK, plusieurs indicateurs de succès n'étaient pas clairs et mesurables, et plusieurs indicateurs et objectifs prévus n'avaient pas été atteints. De plus, certains des produits prévus relevaient de la responsabilité d'autres organisations, et non pas de la MINUK. Cette dernière avait donc fixé certains indicateurs de succès et objectifs qui échappaient à son contrôle (par. 67).

Le Comité rappelle sa recommandation antérieure, par laquelle il invitait l'Administration à s'assurer que toutes les missions faisaient le nécessaire pour que tous les indicateurs de succès et les produits figurant dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps, afin de faciliter le suivi des résultats et l'établissement des rapports (par. 68).

Dossiers de justificatifs

À la MINUK, la réalisation effective des indicateurs et des produits n'avait pas été enregistrée pour 2 composantes. De plus, il n'y avait pas de procédures normalisées pour la collecte, la compilation et la communication des données de budgétisation axée sur les résultats pour toutes les composantes. En outre, 2 composantes n'avaient pas examiné leurs informations de budgétisation axée sur les résultats pour les mettre en regard des dossiers de justificatifs afin de s'assurer que les données étaient complètes et exactes. Des observations analogues ont été faites à la MINUL (par. 70).

L'Administration a accepté, comme le recommandait à nouveau le Comité, de veiller à ce que la MINUK et la MINUL renforcent dans toutes les composantes leurs dispositifs de collecte d'information et de mise au point des dossiers de justificatifs en vue de la budgétisation axée sur les résultats (par. 71).

La Mission a accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, et elle a fait le nécessaire pour la mettre en œuvre. En septembre 2010, le Comité a relevé que la formulation des indicateurs de succès avait été améliorée. Dans le présent projet de budget, les indicateurs de succès ont été révisés conformément aux recommandations du Comité.

La Mission a mis en œuvre la recommandation. La procédure normalisée applicable à la collecte, à la compilation et à la communication des données de budgétisation axée sur les résultats a été appliquée aussi à la composante opérationnelle. Chaque trimestre, les bureaux chargés de cette composante et de la composante Appui saisissent l'information requise dans une base de données Lotus Notes en faisant obligatoirement référence aux documents figurant dans les dossiers de justificatifs de la Mission.

Délais de remise des soumissions

Dans son rapport précédent (A/63/5 (Vol. II), par. 160), le Comité avait noté que, dans certaines missions, les délais de remise des soumissions étaient plus courts que la durée minimum, et recommandé que l'Administration veille à faire respecter strictement par les missions les délais minimums requis par le Manuel des achats. Le Comité a pu observer le même phénomène pour la période à l'examen (par. 87).

La direction de la MINUK a fait valoir que les délais figurant dans le Manuel des achats n'avaient qu'une valeur indicative, l'objectif étant de favoriser une bonne planification des achats. Cela a été confirmé par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, qui ont indiqué que les délais mentionnés dans le Manuel n'avaient aucune valeur obligatoire.

La MINUK a néanmoins accepté la recommandation, qu'elle mettra en œuvre grâce à une coordination plus étroite avec les responsables de centres de coûts, dans le cadre d'un respect strict des plans relatifs aux achats.

Le Comité a constaté plusieurs cas à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), à la MINUK et à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) dans lesquels le délai de remise des soumissions pour les fournisseurs potentiels était bien plus court que le minimum prévu dans le Manuel des achats.

Ces missions ont expliqué que les délais écourtés étaient dus à l'urgence des besoins et, dans certains cas, à une mauvaise planification des achats [par. 87 b)].

Le Comité recommande à nouveau à l'Administration de faire en sorte que la Division des achats et toutes les missions appliquent rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant les délais prescrits pour la remise des propositions et des réponses aux demandes de devis, aux appels d'offres et aux demandes de propositions (par. 89).

Gestion du portefeuille de fournisseurs

À la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, 4 dossiers de fournisseur sur 10 ne contenaient ni formulaire d'enregistrement des fournisseurs ni informations financières. À la MINUK, certains fournisseurs étaient inscrits dans la base de données des fournisseurs alors qu'ils n'avaient pas remis tous les documents nécessaires, tandis que d'autres y apparaissaient en double. La MINUK a expliqué qu'il n'était pas toujours possible d'obtenir toutes les informations requises auprès des fournisseurs locaux qui vendaient des produits de moindre valeur (par. 121).

La MINUK a mis en œuvre les recommandations comme suit :

a) La Section des achats a mis à jour son formulaire d'évaluation des fournisseurs de façon à distinguer ceux qui fournissent des biens ou des services d'une valeur inférieure à 10 000 dollars par commande ou par contrat, pour lesquels un suivi moins strict s'impose, de ceux qui fournissent des biens ou des services d'une valeur supérieure à 10 000 dollars. Elle utilise la nouvelle version du formulaire depuis le 14 septembre 2009;

Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle il faudrait que l'Administration veille à faire respecter les directives du Manuel des achats concernant la gestion du portefeuille de fournisseurs au Siège et dans toutes les missions (par. 124).

b) La MINUK confirme avoir passé en revue la base de données Mercury relative aux fournisseurs et supprimé toutes les données redondantes qui y figuraient. Ce nettoyage de la base de données a été achevé le 21 janvier 2010.

La Section des achats passe régulièrement en revue la base de données relative aux fournisseurs et, à cette occasion, met à jour les informations relatives aux fournisseurs.

Inventaires physiques et écarts

À la MINUK, il n'y avait pas de procédures de suivi en place pour s'assurer que les anomalies étaient corrigées par les unités à comptabilité autonome. Lors de l'inventaire physique, le Groupe de contrôle et d'inspection du matériel n'est pas parvenu à situer 648 biens durables, d'une valeur de 1,61 million de dollars, soit 3 % du nombre de biens durables actifs de la Mission (par. 158).

L'Administration a accepté la recommandation réitérée par le Comité selon laquelle toutes les missions devraient élucider rapidement les anomalies relatives aux biens durables et prendre les mesures correctives voulues pour que leurs registres de biens soient rigoureux et fiables (par. 162).

La recommandation du Comité des commissaires aux comptes a été acceptée par la MINUK, et un certain nombre de procédures de suivi ont été mises en place pour veiller à ce que les anomalies soient corrigées par les unités à comptabilité autonome. Par conséquent, le nombre total d'actifs non localisés s'établit à 274 actifs d'une valeur de 190 035 dollars après amortissement. Après avoir poursuivi ses investigations en la matière, l'administration a constaté que la perte ou la disparition d'un total de 46 actifs avait été signalée et que leur passation par profits et pertes avait été proposée.

Éléments d'actif à passer par profits et pertes ou à céder

Dans les 15 missions actives examinées, sur les 359 009 biens durables inscrits dans la base de données, 34 074 articles (contre 39 333 articles en 2007/08), d'une valeur totale de 121,29 millions de dollars (110,77 millions de dollars en 2007/08), étaient à passer par profits et pertes ou à céder, soit 7 % de la valeur totale des biens durables. Le Comité a noté qu'à la MINUK, à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et à la Base de soutien logistique, plus de 10 % des biens durables étaient en attente de passation par profits et pertes ou de cession au 30 juin 2009, tandis qu'à la MINUL et à la MONUC, le pourcentage était proche de 10 % (par. 164).

Le Comité recommande de nouveau que l'Administration renforce son contrôle de la passation par profits et pertes et de la cession des biens durables dans les missions afin de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour conclure rapidement ces opérations (par. 169).

La MINUK a accepté la recommandation et renforcé son système de contrôle en intensifiant sa coopération avec les unités à comptabilité autonome et en leur fournissant davantage d'orientations sur la passation par profits et pertes et la cession des biens durables. De plus, le Comité local de contrôle du matériel de la MINUK a accepté d'étudier et d'approuver individuellement chaque passation par profits et pertes pour cause d'obsolescence, d'excédent ou d'usure normale. Cela a permis à la Mission de se défaire efficacement de milliers d'actifs à travers des sites commerciaux. Tel a notamment été le cas d'actifs qui étaient à vendre à EULEX et qui faisaient l'objet de certificats de possession temporaire. EULEX ayant récemment signé l'acte de vente, la MINUK a vu baisser de 75,6 % le nombre de ses dossiers en souffrance de passations par profits et pertes et de cessions.

Ratios des stocks et excédents

Le Département de l'appui aux missions a également demandé aux missions de déclarer systématiquement tous les biens durables redondants comme étant en surplus dans la base de données afin qu'ils fassent l'objet d'une redistribution à d'autres missions et/ou d'une passation par pertes et profits. Les biens en bon état qui sont en surnombre par rapport aux chiffres recommandés pour le ratio des stocks et ceux qui sont entreposés depuis plus de 6 mois devraient être déclarés comme étant en surplus dans la base de données. Au 24 septembre 2009, 2 214 biens durables seulement sur les 45 589 qui auraient dû être déclarés comme étant excédentaires dans 15 missions, soit 5 % de la quantité totale, étaient enregistrés comme tels dans la base de données. De plus, 973 articles seulement, soit 44 % du nombre total de ceux qui avaient été déclarés excédentaires, étaient en bon état. Par exemple, sur les 725 articles excédentaires déclarés par la MINUK, 25 seulement (3 %) étaient en bon état (par. 175).

Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à : a) examiner les stocks de biens durables de toutes les missions en cours en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues; b) recenser et déclarer les biens excédentaires; et c) prendre des mesures appropriées pour transférer tous les biens en surplus à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien logistique, ou en disposer comme il conviendra (par. 180).

Réduction des effectifs de la MINUK

Au cours de l'exercice 2008/09, les effectifs de la MINUK ont été ramenés de 4 446 à 676 personnes, soit une réduction de 85 % environ. La compression a été effectuée rapidement et certains membres du personnel n'ont été informés qu'un mois avant leur départ. La MINUK n'a pas créé de comité de supervision ni de comité mixte de suivi. Au lieu de cela, le Représentant spécial du Secrétaire général a établi une commission d'évaluation qui a statué sur l'opportunité de mettre fin ou non à l'engagement de fonctionnaires sur la base de comparaisons avec d'autres fonctionnaires ayant le même rang ou la même position ou appartenant à la même classe en considérant essentiellement leur comportement professionnel tel qu'il était consigné dans le système d'évaluation et de notation pour les périodes 2006/07 et 2007/08. Cela a entraîné des plaintes de la

La MINUK a accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes. Au mois de janvier 2011, 550 biens avaient été identifiés comme potentiellement excédentaires, et 179 d'entre eux (représentant une valeur de 66 987 dollars après amortissement) ont été déclarés comme du surplus par la MINUK, conformément aux indicateurs clés des résultats. Tous ces biens sont en bon état, puisque seuls ceux qui n'avaient pas dépassé leur durée normale d'utilisation ont été pris en compte. Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks tient les unités à comptabilité autonome régulièrement informées des biens inventoriés dans leurs stocks, afin qu'elles prennent les mesures qui s'imposent.

Les observations du Représentant spécial du Secrétaire général ont été transmises à la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de maintien de la paix et à la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions, afin d'être évaluées et intégrées à la politique de gestion.

part de certains fonctionnaires du fait que l'examen comparatif n'envisageait la situation des fonctionnaires que sous l'angle des fonctions qu'ils exerçaient ou du groupe professionnel auxquels ils appartenaient au moment où il avait lieu, ce qui risquait de créer des anomalies et de donner une impression d'injustice (par. 185 et 186).

L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de mettre en forme les enseignements tirés de la reconfiguration de la MINUK et de les intégrer dans sa politique de gestion (par. 187).

Gestion des contrôles d'accès

Les points faibles suivants ont été relevés dans la gestion des mots de passe d'accès au système d'exploitation et au système Sun à la MINUK et à la MONUC : a) les contraintes relatives à la longueur minimale des mots de passe et à l'utilisation de lettres et de chiffres n'avaient pas été définies; b) la conservation de l'historique des mots de passe n'avait pas été paramétrée et le changement de mot de passe n'était pas obligatoire; c) la création de journaux d'audit n'ayant pas été paramétrée, ceux-ci ne pouvaient pas être examinés régulièrement afin de détecter les tentatives infructueuses d'accès au système; d) le système ne se verrouillait pas automatiquement à l'issue d'une période d'inactivité (par. 301).

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions examinent leurs mécanismes de contrôle d'accès par mot de passe et procèdent aux modifications nécessaires pour les renforcer (par. 302).

Politiques et procédures

À la MINUK et à la MINUL, les politiques et procédures relatives à l'informatique et aux communications n'avaient pas été arrêtées définitivement. Des politiques et procédures provisoires n'étaient diffusées que par des messages d'alerte et par des courriels envoyés à tout le personnel. Le Comité a recommandé, et l'Administration a accepté, que la MINUK et la MINUL arrêtent définitivement leurs politiques et procédures relatives à l'informatique et aux communications (par. 310 et 311).

La recommandation du Comité des commissaires aux comptes a été pleinement mise en œuvre par la MINUK, selon les modalités suivantes : a) la longueur minimale du mot de passe a été fixée à 6 caractères; b) la conservation de l'historique des mots de passe a été paramétrée, et tous les utilisateurs sont tenus de changer de mot de passe tous les 90 jours; c) la création de journaux d'audit a été paramétrée, et ceux-ci sont régulièrement examinés; d) les comptes sont verrouillés au bout de 3 tentatives infructueuses d'identification et, au cours de l'audit actif du répertoire, on désactive le compte des utilisateurs et des ordinateurs inactifs depuis plus de 60 jours.

La recommandation a été pleinement mise en œuvre par la MINUK. Conformément aux normes édictées par le Département des opérations de maintien de la paix, des politiques officielles de sécurité de l'information ont été mises en place.

Renforcement des capacités

À la MINUK, les membres du Comité d'examen des questions liées à l'informatique et aux communications, qui joue le rôle d'organe de gouvernance pour les services informatiques, avaient quitté la Mission en 2007/08 ou auparavant et n'avaient pas été remplacés. La MINUS n'avait pas constitué de groupes de la sécurité informatique et n'avait pas nommé de coordonnateur de la sécurité informatique, d'administrateur du système de contrôle des accès ni d'administrateur des systèmes de sécurité, comme le Siège le lui avait conseillé. L'absence du Comité d'examen et des groupes de la sécurité informatique nuisait à l'organisation de la sécurité informatique dans ces 2 missions, notamment sur les plans de la stratégie d'ensemble, de la mise à jour des systèmes et de l'application de nouvelles mesures concernant l'informatique et les communications (par. 313 et 314).

Le Comité a recommandé, et l'Administration a accepté : a) que la MINUK nomme de nouveaux membres à son comité d'examen des questions liées à l'informatique et aux communications; b) que la MINUS constitue un groupe de la sécurité informatique et nomme le coordonnateur de la sécurité informatique, l'administrateur du système de contrôle des accès et l'administrateur des systèmes de sécurité (par. 315).

Plans d'action ressources humaines

La MONUC, la MINUK et la MINUL n'avaient pas de plan d'action ressources humaines pour l'exercice 2008/09 (par. 333).

L'Administration a accepté de veiller, comme le Comité le lui recommandait à nouveau, à ce que toutes les missions établissent un plan d'action Ressources humaines, conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (par. 334).

La MINUK a pleinement mis en œuvre la recommandation du Comité des commissaires aux comptes. Le Comité d'examen des questions liées à l'informatique et aux communications a été rétabli le 15 octobre 2009, et il se réunit une fois par trimestre.

La MINUK n'était pas tenue de respecter les chiffres de référence prévus dans le plan d'action Ressources humaines du Département de l'appui aux missions, du fait qu'elle était en phase de réduction de ses effectifs et que la composition future du reliquat de la Mission n'avait pas encore été fixée à la date du lancement du plan d'action. Suite à l'achèvement de la reconfiguration, en juin 2009, la MINUK a lancé le plan d'action en confirmant les chiffres de référence au 12 janvier 2010.

D. Bureau des services de contrôle interne

Demande/recommandation

Mesures prises

[A/64/326 (Part II)]

Lors de l'audit du système de gestion documentaire de la MINUK (AP2009/650/01), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a relevé un manque général d'uniformité des procédures et de la durée d'archivage des documents de la Mission. Il a également constaté que les responsables de l'archivage ne connaissaient pas le plan d'archivage détaillé des documents des opérations de maintien de la paix, qui peut être consulté sur le site Web de la Section des archives et de la gestion des dossiers du Bureau des services centraux d'appui. Le non-respect des normes d'archivage peut influencer de manière négative sur la conservation et le classement des documents, avec les pertes qui en résultent pour la mémoire institutionnelle. La Mission a accepté la recommandation du BSCI et indiqué avoir désigné des responsables de l'archivage et publié des instructions définissant la procédure à suivre pour déterminer la durée de conservation des différents documents. Les responsables désignés ont aussi été clairement informés du contenu de leur tâche (par. 40).

Le BSCI a enquêté sur une fraude aux allocations dont était accusé un Volontaire des Nations Unies affecté à la MINUK. Il a découvert que l'intéressé avait obtenu un faux certificat de mariage qui lui avait permis d'obtenir un visa pour sa prétendue conjointe et 9 000 dollars d'indemnités pour charges de famille au titre de deux enfants à l'égard desquels il n'avait officiellement aucune responsabilité parentale ou financière. Le BSCI ayant recommandé de prendre les sanctions voulues à son encontre et de recouvrer les sommes indûment perçues par lui, le Conseil de discipline du siège des Volontaires des Nations Unies a été saisi de l'affaire (affaire n° 0084/08) (par. 50).

Le BSCI a enquêté sur des irrégularités ayant entaché la passation de deux marchés à la MINUK. Il n'a trouvé aucun indice de fraude ou de corruption, mais a constaté l'existence de problèmes dus à la méconnaissance par le personnel des règles applicables. Le Département de l'appui aux missions a accepté la recommandation du BSCI l'invitant à dispenser une formation complémentaire à tous les fonctionnaires de la MINUK participant aux opérations d'achat, ce qu'il prévoit de faire en mars et avril 2010 (affaires n^{os} 0227/08, 0089/09, 0090/09, 0091/09, 0092/09, 0093/09 et 0141/09) (par. 51).

La MINUK a accepté et mis en œuvre la recommandation du BSCI. Les responsables de l'archivage ont été désignés, et des instructions ont été publiées sur les procédures à appliquer pour définir la durée de conservation des documents. De plus, les responsables de l'archivage ont été dûment mis au courant, conformément à la recommandation.

Le Conseil consultatif de discipline des Volontaires des Nations Unies a examiné le rapport d'enquête du BSCI. À la lumière des éléments de preuve présentés, il a conclu que le Volontaire n'avait pas respecté le Code de conduite. Le Volontaire en question ne travaille plus pour la MINUK.

La MINUK a accepté la recommandation du BSCI. Le chef de la section des achats a dispensé la formation en question aux membres de la section des achats le 22 septembre 2010.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation de postes de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des postes de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

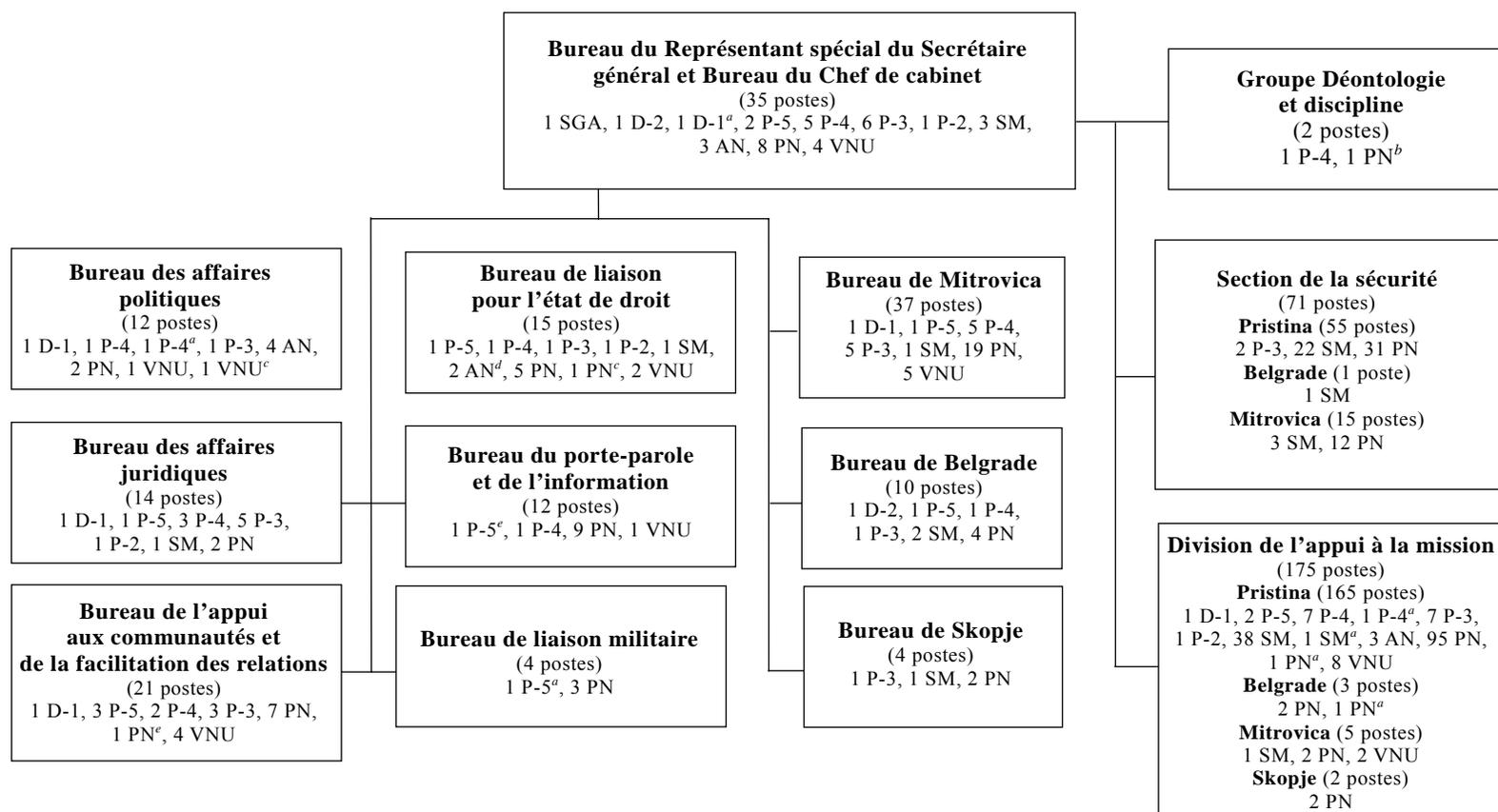
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

Annexe II

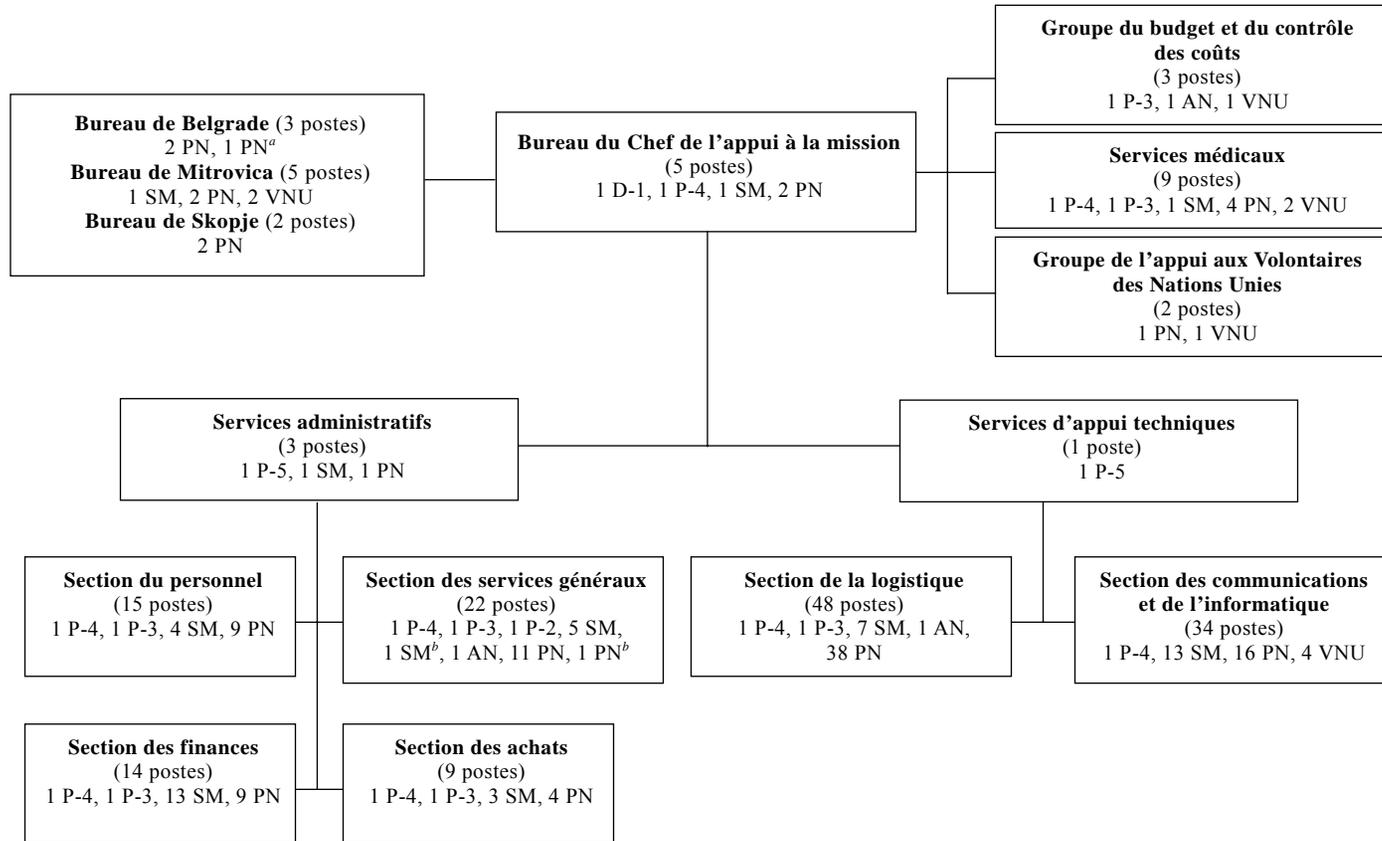
Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

^a Réaffectation de poste.^b Personnel temporaire (autre que pour les réunions).^c Transfert de poste.^d Transformation de poste.^e Création de poste.

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; PN : personnel recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

B. Division de l'appui à la mission



^a Réaffectation de poste.

^b Transfert de poste.

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; PN : personnel recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.



Map No. 4133 Rev. 43 UNITED NATIONS
January 2011

Department of Field Support
Cartographic Section